

**PROCES-VERBAL N° 2/2021
de l'Assemblée Générale
du Conseil de Village
de la Fraction de Commune
du Village du Sentier**

DATE	Mardi 28 septembre 2021
HEURE	19h30
LIEU	Salle du Conseil Communal de l'Hôtel-de-Ville au Sentier
PRESIDENCE	M. Didier Vaucher-de-la-Croix
SCRUTATEURS	Mme Claire-Lise Rochat et M. Théo George
SECRÉTAIRE	Mme Anne-Lise Guignard

C'est devant un auditoire de 22 citoyennes et citoyens, des membres du Conseil Exécutif et du Bureau compris que le président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix, le quorum étant atteint, ouvre l'Assemblée Générale du Conseil de Village du Sentier. Il souhaite la bienvenue à tous et demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune.

Ordre du jour :

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du Conseil Exécutif
6. Préavis No 3/2021 : Transformation appartement rue de l'Orbe 7
7. Préavis N° 4/2021 : Achat de nouvelles décorations lumineuses de Noël
8. Préavis N° 5/2021 : Demande d'autorisations générales 2021/2026
9. Préavis N° 6/2021 : Demande d'autorisation d'engager des dépenses
10. Préavis N° 7/2021 : Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023
11. Préavis N° 8/2021 : Rénovation appart. N° 23, G.-H. Piguet 3
12. Divers et propositions individuelles

1. APPEL ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mme Anne-Lise Guignard procède à l'appel.

Excusés : Mmes Laurence Wagner, Ansgara Flade, Anne Robert, Patrizia Golay, Golay Sylvie, Christiane Golay, Looten Marit et MM. Daniel Robert, Edmond Riethauser et Jean-Paul Beyeler.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2021

Après 3 corrections, il est accepté à l'unanimité.

Première modification : A la page 4, il fallait lire : Les travaux de rénovation du carrelage de la cage d'escaliers commenceront le 9 août 2021 et non le 9 août 2021.

Seconde modification : en page 12, le vidage des poubelles au bord du lac pendant la belle saison se fait les lundis, mercredis et vendredis corrige M. Pierre-Alain Follonier.

Troisième point : A la convocation, Il manquait une page à un préavis que lira le président.

3. ASSERMENTATIONS

Le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix invite Mme Gaëlle Robert, MM. Pascal Golay et Bernard Le Coultre à venir devant l'assemblée. Il procède aux assermentations et leur souhaite la bienvenue.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il est demandé, pour une bonne lecture, que lors des convocations des AGs, les préavis soient dorénavant en recto seulement, toutefois les PVs peuvent être en recto-verso.

M. Laurent Guinand demande un canevas afin de présenter les préavis.

En réponse aux demandes de plusieurs membres, le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix explique que les préavis envoyés au Bureau par voie numérique ne sont pas signés. Ils le sont à la fin de l'Assemblée Générale. En réponse à M Laurent Guinand un canevas sera fait.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

Monsieur Jacques-André Bovay annonce qu'il n'y a pas de communication du Conseil Exécutif.

6. PREAVIS N°3/2021 : TRANSFORMATION APPARTEMENT RUE DE L'ORBE 7

M. Philippe Bohren, rapporteur, donne lecture du rapport :

La Commission nommée par le Bureau des Assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis N° 3/2021, s'est réunie le mercredi 8 septembre 2021, par un temps très ensoleillé, devant le bâtiment de l'Orbe 7, afin de prendre connaissance sur site des considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit : Mme Madame Anne Robert, Monsieur Jean-Paul Beyeler, membre suppléant remplaçant Madame Isabelle Tamaro et du rapporteur.

Monsieur Norbert Racine, responsable du préavis au sein du Conseil Exécutif, a accueilli la Commission afin de lui détailler et présenter les futurs travaux à exécuter.

Monsieur Norbert Racine, connaissant parfaitement les lieux, a répondu de façon très détaillée aux questions de la Commission, et en expliquant de façon très simple et claire, les idées de rénovation et de modification prévues, notamment en ce qui concerne les locaux sanitaires et la cuisine.

La Commission s'est permise quelques remarques de disposition, qui seront étudiées par les intervenants en accord avec le représentant du Conseil, tout en précisant que le montant du préavis n'est pas remis en question.

Au sujet du montant des travaux de CHF 151'574.70 mentionné dans le préavis, et le montant indiqué dans la conclusion N° 2 du dit, soit CHF 140'000.00 prélevé dans le fond de rénovation de l'Orbe 7, la Commission a constaté un écart de CHF 11'574.70.

Cette différence sera prélevée dans la trésorerie courante du Village.

Arrivant au terme de ce rapport, la Commission a constaté le bienfondé et la nécessité de rénover cet appartement, sans travaux significatifs depuis 34 ans !

Les travaux sont prévus tout prochainement par des entreprises de la Vallée, et suite l'approbation de ce préavis par le Conseil du Village.

Donc, au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis N°3/2021 déposé, à savoir :

1. Le préavis N° 3/2021 **Rénovation complète de l'appartement de 5 pièces au 1^{er} étage du bâtiment de la rue de l'Orbe 7** est accepté pour un montant total de CHF 151'574.50
2. Autorise le Conseil Exécutif à prélever dans le fond de rénovation de l'Orbe 7 la somme de CHF 140'000,00.
3. Donne décharge à la Commission chargée de rapporter.

L'assemblée après votation à main levée adopte à l'unanimité les 3 conclusions du préavis N° 3/2021

7. PREAVIS N°4/2021 : ACHAT DE NOUVELLES DECORATIONS LUMINEUSES DE NOËL

Le président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix passe la parole à M. Laurent Guinand, rapporteur pour lecture de son rapport :

La Commission chargée de rapporter sur le préavis susmentionné s'est réunie une première fois le 14.09.21 au local du Village, Orbe 7.

Etaient présents :

Pour la Commission : Mme Noëlle Niggeler, M. Daniel Robert, M. Laurent Guinand, rapporteur

Pour le Conseil Exécutif : Mme Damiano, M. Bovay

Une deuxième rencontre a eu lieu le 17.09.21 au local où sont stockées les étoiles lumineuses, garage de la Tour, afin de se rendre compte de l'état actuel de ces dernières.

Etaient présents :

Pour la Commission : Mme Noëlle Niggeler, M. Daniel Robert, M. Laurent Guinand,

Pour le CE : M. Bovay, ainsi que M. Patrick Schumacher, pour la SEVJ.

La Commission remercie chacun et chacune pour les informations fournies et leur disponibilité.

En préambule, notons qu'un préavis traitant du même objet a été déposé en 2017. L'argument qui prévalait alors pour changer les décorations était le danger d'accident lié à la mise en place et au raccordement électrique des étoiles.

Suite à la proposition d'un membre de l'Assemblée, l'alimentation électrique des étoiles a alors été simplifiée, chacune étant désormais alimentée à partir d'un candélabre.

Enfin, plusieurs membres de l'Assemblée avaient manifesté leur sympathie, voire leur attachement pour les étoiles actuelles.

Le préavis avait été refusé par 13 voix contre 7.

L'étude d'aujourd'hui a porté sur deux aspects, soit l'esthétique et le rationnel.

Pour ce qui est de l'esthétique, qui est par définition subjective, la Commission a relevé les points suivants :

- 1) Le projet fait état de 5 motifs lumineux différents sur un tronçon de 150 mètres environ
- 2) La décoration "arche Grimaldi" nous paraît trop ostentatoire pour l'architecture de notre village.
- 3) Les transversales "Joyeuses fêtes" sont à notre avis superflues

Le côté rationnel, ou factuel, appelle les remarques suivantes :

- 1) Nonobstant les préoccupations actuelles, le projet augmenterait la consommation électrique d'un facteur 5 ainsi que la pollution lumineuse, rapportée au nombre de points lumineux, d'un facteur 26.
- 2) Sur le crédit de CHF 85'000, CHF 53'000 sont dévolus à l'achat des décorations et CHF 32'000 à des travaux effectués par la SEVJ pour la mise en fonction.
- 3) Le nombre de transversales passerait de 20 à 18.
- 4) Le nombre de décorations sur mâts passerait de 0 à 10.
- 5) Les 10 décorations "arche Grimaldi" avec une luminosité de 5000 lumens chacune placées Grand-rue sont susceptibles de gêner les habitants par un effet "soleil de minuit"
- 6) L'achat de décorations neuves laisserait entrevoir une diminution des coûts d'entretien pendant quelques années.

Comme indiqué en préambule, la Commission s'est intéressée aux étoiles actuelles. La visite sur place a permis de constater que ces étoiles, fabriquées à l'époque par la Maison Rachet, sont en parfait état de conservation mécanique. Elles sont constituées d'acier zingué, et sont suspendues au moyen de câbles eux aussi zingués.

En revanche, l'équipement électrique, bien que modernisé par des ampoules LED en 2014, montre des signes évidents de faiblesse et n'est pas réparable de façon durable.

C'est le responsable des frais de maintenance importants observés ces dernières années.

La Commission aurait alors souhaité une étude pour équiper les étoiles avec un système d'éclairage moderne, constitué d'éléments LED étanches.

Malheureusement, le délai trop court pour le dépôt du rapport n'a pas permis d'obtenir un devis pour cette option.

La Commission serait en outre favorable à l'achat des décorations "Warm white Grimaldi" fixées aux candélabres, dans le but de compléter progressivement nos illuminations.

Heureusement, nous ne sommes pas dans l'urgence, M. Schumacher nous ayant assuré que les étoiles actuelles sont en état de fonctionner pour l'hiver qui vient.

Ajoutons enfin que les étoiles ont une forte image symbolique : Tous les peuples de la terre observent les étoiles, quelles que soient leur couleur ou religion !

En conclusion, la Commission unanime propose de refuser le préavis 4/2021

Pour suivre, Madame Sylvie Damiano présente avec un Power Point les 5 types d'éclairage prévus ainsi que de nouveaux plans plus explicites que ceux joints à la convocation.

Madame Sylvie Damiano nous donne lecture de son rapport :

Pour en revenir au rapport de Monsieur Laurent Guinand : il est cité que le projet fait état des motifs lumineux sur 150 mètres, alors qu'il s'agit d'un total illuminé de plus de 1 km (Grand-Rue, Rue de la Gare, Route Neuve).

Le nombre de transversale passerait de 21 étoiles et non 20 mais à 18.

De plus, comme le cite le rapporteur, l'esthétique est subjective. Il est donc difficile d'imaginer qu'une décision puisse être prise sur la base de quelques sympathies pour les étoiles actuelles.

Dernier point concernant le rapport :

Si l'on veut faire référence à la religion, les étoiles actuelles peuvent faire penser à l'Etoile du berger, aux rois mages et à la religion chrétienne, pas seulement aux étoiles dans le ciel.

En résumé, votre Conseil Exécutif vous présente ce préavis, comme expliqué lors de la séance du 14 septembre dernier et démontré lors de la réunion sur place avec un cadre de la SEVJ, le coût de l'entretien et de réparation de nos étoiles seront fort coûteuses et ne donneront pas toutes les garanties espérées.

Le Conseil Exécutif a l'opportunité, l'envie et les moyens de moderniser la décoration actuelle et de donner une nouvelle ambiance dans une partie de notre village. En cette période de COVID difficile pour bon nombre de citoyens, le Conseil exécutif est convaincu qu'une nouvelle décoration plus festive et lumineuse permette, durant la période de Noël, de rassembler les enfants de tous âges au centre de notre village pour y partager un moment convivial avec une connaissance. Le dépôt du préavis 2017 était lié à la sécurité, celui de ce soir à la possibilité de dépenser de l'argent pour moderniser nos installations et non pour les réparer de manière continue.

La Commission a préavisé défavorablement souhaitant reconduire le projet pour équiper les étoiles avec un système d'éclairage moderne constitués d'éléments Leds étanches.

Ils auraient voulu qu'un devis soit fait. Ce point n'étant dans le préavis, le Conseil Exécutif propose de poursuivre la présentation du préavis tel que proposé puis soumettre à votation. La Commission a préavisé défavorablement souhaitant reconduire le projet pour équiper les étoiles avec un système d'éclairage moderne constitués d'éléments Leds étanches.

Après un débat nourrit où il ressort le souhait de passer à quelque chose de nouveau, le Président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix, propose d'accepter ou refuser la totalité des conclusions.

1. Accepte le préavis N°4 /2021 relatif à l'achat de nouvelles décorations lumineuses de Noël
2. Autorise le Conseil Exécutif à prélever la somme de CHF 85'668.60 sur le compte 9282.14, fond éclairage public et autorise le Conseil Exécutif à payer un éventuel dépassement de ce montant par la trésorerie courante
3. Donne décharge à la Commission chargé de rapporter

par un vote à bulletins secrets comme demandé. L'assemblée accepte cette proposition

Résultats : 18 bulletins distribués, 18 rentrés dont 8 non et 10 oui : le préavis est donc adopté.

8. PREAVIS N°5/2021 : DEMANDE D'AUTORISATIONS GENERALES 2021/2026

Le président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix, donne la parole à Madame Marylaure Sirna, rapporteure de la Commission, qui nous donne lecture du rapport de la Commission :

La Commission s'est réunie le 9 septembre 2021 à 14 h 00 dans les locaux du Conseil Exécutif à la rue de l'Orbe 7.

Elle était composée de :

- Mme Antoinette Leresche
- Mme Joëlle Reymond, en remplacement de M. Riethauser Edmond, excusé
- Mme Marylaure Sirna, rapporteure

Le Conseil Exécutif était représenté par le président M. Jacques-André Bovay.

Comme chaque début de nouvelle législature, nous devons réaccepter par préavis les autorisations générales accordées au Conseil Exécutif par l'Assemblée Générale des citoyens et citoyennes de notre Village.

La Commission remarque une phrase peu claire au point 1 du préavis et au niveau de l'article 12 de notre règlement avec la notion de « en fixant une limite ». Celle-ci n'est pas utilisée car le Conseil Exécutif ferait de toute manière un préavis pour toute transaction immobilière quel que soit le montant.

Nous avons bien pu discuter avec notre président et eu toutes réponses et éclaircissements à nos questions et l'en remercions.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission vous recommandent d'accepter le préavis n°5/2021 tel que présenté : soit une autorisation générale :

1. De procéder à l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. Le Conseil de Village du Sentier peut accorder au Conseil Exécutif l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite ;
2. De procéder à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités. Pour de telles acquisitions ou adhésions, le Conseil de Village du Sentier peut accorder au Conseil Exécutif une autorisation générale, le chiffre 5 s'appliquant par analogie. Une telle autorisation générale est exclue pour les sociétés et autres entités citées à l'article 3 a LC ;
3. De l'autoriser à emprunter et effectuer des cautionnements, le Conseil de Village du Sentier pouvant laisser dans les attributions du Conseil Exécutif le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt ;
4. De plaider (sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées au Conseil Exécutif).

Les conclusions après votation à main levée sont acceptées à l'unanimité.

9. PREAVIS N°6/2021 : DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES JUSQU'A CONCURRENCE D'UN MONTANT DE CHF 30'000.00 PAR CAS.

Madame Marylaure Sirna nous donne lecture du rapport de la Commission :

La Commission s'est réunie le 9 septembre 2021 à 14h00 dans les locaux du Conseil Exécutif à la rue de l'Orbe 7.

Elle était composée de :

- Mme Antoinette Leresche
- Mme Joëlle Reymond, en remplacement de M. Riethauser Edmond, excusé
- Mme Marylaure Sirna, rapporteure

Le Conseil Exécutif était représenté par le président M. Jacques-André Bovay.

Comme au début de chaque nouvelle législature, ce préavis permet à notre Conseil Exécutif de pouvoir recourir en cas d'urgence et ceci afin d'éviter de convoquer une assemblée extraordinaire à des dépenses exceptionnelles.

Ce montant permet donc « une marge de manœuvre » de l'imprévisible rapidement.

Nous avons discuté avec notre président de quelques exemples où ce type de dépense a dû ou pourrait être utilisé. Les grandes dépenses passent sinon évidemment par le budget ou un préavis. Nous le remercions pour ses réponses.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission vous recommandent d'accepter le préavis n°6/2021 tel que présenté.

Monsieur Jacques-André Bovay répond à la demande de M. Vermot, à savoir que les CHF 30'000.00 sont adaptés aux dépenses urgentes.

1. Le Conseil de Village de la Fraction de Commune du village du Sentier, accepte le préavis N°6/2021 : Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- par cas.
2. Le Conseil de Village de la Fraction de Commune du Village du Sentier donne décharge à la Commission chargée de chargée de rapporter.

Les deux conclusions après votation à main levée sont acceptées par l'assemblée à l'unanimité.

10. PREAVIS N°7/2021 ARRÊTE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2022 ET 2023

Mme Marylaure Sirna, rapporteur poursuit avec la lecture du rapport :

La Commission s'est réunie le 9 septembre 2021 à 14h00 dans les locaux du Conseil Exécutif à la rue de l'Orbe 7.

Elle était composée de :

- Mme Antoinette Leresche-
- Mme Joëlle Reymond, en remplacement de M. Riethauser Edmond, excusé-
- Mme Marylaure Sirna, rapporteure

Le Conseil Exécutif était représenté par le président Monsieur Jacques-André Bovay.

Après discussion avec notre président et au vu des éventuels investissements et objectifs à venir de notre Conseil Exécutif, malgré une situation bonne mais toujours incertaine sur les entrées, la Commission est d'accord de laisser le taux à 10% de l'impôt cantonal de base.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission vous recommandent d'accepter le préavis n°7/2021 tel que présenté.

Comme aucune question ni avis est posé, Le président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix propose de voter séparément les 3 conclusions du préavis n°7/2021 : Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023.

C'est à l'unanimité que les 3 conclusions sont adoptées par l'Assemblée.

11. PREAVIS N°8/2021 : RENOVATION APPART. N°23, G.-H. PIGUET 3

Monsieur Philippe Bohren, rapporteur, nous donne lecture du rapport : La Commission nommée par le Bureau des Assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis N° 8/2021, s'est réunie le mercredi 8 septembre 2021, dans l'appartement N° 23 de la Tour G.-H. Piguet 3, à la suite de la visite du bâtiment de l'Orbe 7, afin de prendre connaissance sur site des considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit :

- Madame Anne Robert
- Monsieur Jean-Paul Beyeler, membre suppléant remplaçant Madame Isabelle Tammaro
- Et du rapporteur soussigné, Monsieur Philippe Bohren

Monsieur Norbert Racine, responsable du préavis au sein du Conseil Exécutif, a présenté à la Commission les travaux prévus dans cet appartement.

Il s'agit principalement d'une mise aux normes actuelles de la salle de bain, des WC et de la cuisine à réagencer totalement, ainsi que des sols.

Monsieur Norbert Racine a répondu de façon très détaillée et très claire aux questions de la Commission.

Le montant du préavis est correct et les travaux s'inscrivent dans une suite logique des différentes rénovations qui sont faites à la libération d'un appartement dans ce bâtiment.

Les travaux sont prévus tout prochainement par des entreprises de la Vallée, et suite à l'approbation de ce préavis, par le Conseil du Village.

Hors préavis, la Commission a constaté les travaux importants déjà réalisés, et notamment la réfection complète de la cage d'escaliers.

Donc, au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis N°8/2021 déposé.

Le président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix ouvre la discussion. Pas de question. Il propose de voter en bloc les conclusions, ce qui est accepté par l'assemblée, à savoir :

1. Accepte le préavis N° 8/2021, rénovation complète de l'appartement N° 23 de 3 pièces dans le bâtiment de la Tour, rue G.-H. Piguet 3 pour un montant de CHF 75'000.00.
2. Autorise le Conseil Exécutif à prélever dans le fond de rénovation de la Tour la somme de CHF 75'000.00.
3. Donne décharge à la Commission de rapporter.

Les Conclusions après votation à main levée sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Pierre-Alain Follonier répond à la demande à la Commission de gestion, à savoir étudier l'installation de fitness extérieurs. Il s'est renseigné auprès de la société qui fait les contrôles. C'est trop dangereux pour les petits qui utilisent le parc.

Monsieur Jacques-André Bovay revient sur une demande de Monsieur Laurent Guinand. L'étude de rendement des immeubles locatifs et l'invite à partager l'étude que le Conseil Exécutif a fait avec un organisme externe.

Le président, Monsieur Didier Vaucher-de-la-Croix clôture les divers et demande à chacun de compléter le formulaire sur la table vers la sortie.

La séance se termine à 21 heures 55

Le Président

La Secrétaire

Didier Vaucher-de-la-Croix

Anne-Lise Guignard